



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

métallurgie

Question écrite n° 30594

### Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les problèmes rencontrés par l'entreprise Thomé Génot à Nouzonville (Ardennes). Ces problèmes sont caractéristiques de l'évolution imposée à l'industrie ces dernières années. La financiarisation à outrance, marquée par une exigence de rentabilité financière à court terme, met en péril des pans entiers de notre économie. Dans le département des Ardennes, les secteurs de la fonderie et de l'estampage sont particulièrement en difficulté. En refusant de soutenir financièrement la trésorerie de l'entreprise Thomé Génot, certaines banques ont-elles déjà anticipé la stratégie de délocalisation qui est devenue monnaie courante, particulièrement dans la sous-traitance automobile ? Cela, alors que, concernant l'usine nouzonnaise, le carnet de commande prouve sa viabilité. Les pouvoirs publics ne peuvent rester inactifs devant cette situation et s'en remettre au seul tribunal de commerce. L'État doit peser sur le secteur bancaire afin qu'il assume ses responsabilités. La situation grave chez Thomé Génot, avec 300 emplois sur la sellette, nécessite que tous les partenaires se mobilisent en ce sens. C'est pourquoi il souhaite être informé de ce qu'il entend mettre en oeuvre pour faire en sorte que les banques ne se désengagent pas du soutien à une entreprise qui en a un besoin vital pour pérenniser son activité et l'ensemble de ses emplois.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Bocquet](#)

**Circonscription :** Nord (20<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30594

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie, finances et emploi

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 22 décembre 2003, page 9739